



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
2 février 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Note du Président du Conseil de sécurité

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, il a été convenu qu'à l'avenir, les questions concernant le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux seront examinées au titre d'un point de l'ordre du jour intitulé « Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux » (MTPIFR), qui englobera les questions auparavant examinées par le Conseil au titre des points de l'ordre du jour intitulés « Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 » et « Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 ».

---

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (9 février 2018).

